



LE BOCAGE - LA GÂTINE

« L'amnistie devenue amnésie »

Professeure d'histoire à l'Université catholique de l'Ouest, Anne Rolland-Boulestreau publie un livre sur la pacification de la Vendée après la guerre civile de 1793. Très instructif.

ENTRETIEN

L'après-guerre de Vendée, notamment le processus de paix, est un sujet peu traité par les historiens. Avez-vous voulu réparer cet oubli ?

Anne Rolland-Boulestreau : « Je me pose depuis toujours une grande question : comment fait-on pour terminer une guerre civile aussi meurtrière ? Tout ce que je lisais sur la fin de la première guerre de Vendée était très pauvre. »

Avez-vous eu des difficultés à trouver des sources fiables ?

« Non, du tout. En allant aux archives de Vincennes, je me suis rendu compte qu'il y avait des centaines de sources qui attendaient. Ça m'a obligée à m'organiser avec l'Université catholique pendant les 9-10 ans que m'ont pris mes deux livres, le précédent sur les Colonnes infernales et celui-ci sur le processus de pacification. Mais je reste un peu frustrée parce qu'il y a autant de documents que je n'ai pas eu le temps de dépouiller, notamment sur la chouannerie plus au nord. »



Originaire de Sainte-Christine, dans les Mauges, Anne Rolland-Boulestreau est maître de conférences à l'Université catholique de l'Ouest à Angers.

PHOTO : ARCHIVES CO - JOSSELYN CLAIR



On associe souvent la paix au traité de la Jaunaye, signé par Charette près de Nantes. Mais vous dites que celui de Saint-Florent-le-Vieil est bien plus important...

« Le traité de la Jaunaye (NDLR : 17 février 1795) est effectivement le plus connu mais il y a deux textes bien plus importants. D'abord, le premier texte de pacification de décembre 1794, car c'est un pas énorme en avant. Le traité de Saint-Florent-le-Vieil, le 2 mai 1795, est encore important pour les Républicains et les historiens parce qu'il montre que le pouvoir central n'ira pas plus loin que ce qu'il a proposé à Charette à la signature du traité de la Jaunaye. »

Que dit ce traité de Saint-Florent ?

« Il donne aux Vendéens la liberté de conscience, la liberté religieuse, la liberté d'ouvrir les églises à condition qu'ils les prennent en charge. Ce qu'il dit aussi, c'est que les jeunes hommes ne seront pas soumis à la conscription qui avait mis le feu aux poudres en mars 1793. »

En quoi le processus de pacification en Vendée est-il remarquable du point de vue historique ?

« À la différence du XVI^e siècle où une monarchie tâtonne pendant 50 ans pour un traité et une amnistie, là, en deux ans, la République comprend les points d'achoppement et tente des expériences. C'est exceptionnel. »

Et pourtant les premières discussions étaient parties sur de mauvaises bases...

« Le premier texte, en mai 1794, s'adresse en réalité aux officiers et

soldats républicains : maintenant, c'est fini la guerre à mort, on réhumanise les Vendéens. Les Républicains commencent à se dire qu'il ne faudrait plus massacrer. Mais il n'était pas question d'arrêter la confiscation du grain et des bestiaux, ce qui n'était pas acceptable pour les Vendéens. »

À Nantes et à Varades, des banquets de la paix ont réuni Républicains et Vendéens. De quoi s'agissait-il ?

« En décembre 1794, la République fait un pas de plus vers la Vendée. Un texte d'amnistie est écrit et il faut le faire connaître aux Vendéens. Certains Républicains vont descendre la Loire et vont faire venir à eux les Vendéens qui sont sur les berges. Souvent, ça se termine par des banquets, le soir, chacun apportant des victuailles. Et là, les Républicains recueillent la parole de ces Vendéens qu'ils combattent depuis un an et demi. »

Quand le territoire de la Vendée militaire est-il définitivement paci-

fié ?

« Il va être pacifié pour très peu de temps en réalité. Des assassinats continuent, la vengeance est à l'œuvre. Il faut attendre le XIX^e siècle lorsque l'économie reprend. Sous Napoléon, en 1802, on encourage les Vendéens qui ont perdu des biens à demander une subvention de l'État qui s'engage à rembourser le quart du prix d'une métairie. Dans les faits, très peu de Vendéens vont en faire la demande. »

Pourquoi ?

« Les Vendéens vont se débrouiller eux-mêmes, pendant longtemps ils vont pratiquer l'entre-soi. »

La guerre de Vendée a donc durablement marqué les esprits ?

« C'est un sujet que je veux étudier. Il y a beaucoup de fantasmes, de représentations, mais il y a une réalité. La génération qui a suivi la guerre civile a transmis l'importance des réseaux familiaux, d'entreprise et l'idée qu'on ne doit pas compter sur l'État. À Cholet, par exemple, les grandes sociétés économiques qui

se remettent en place le font sans l'État, même si ce sont des Républicains à leur tête. Par ailleurs, l'amnistie est devenue l'amnésie, c'est-à-dire l'oubli des faits passés. Ce qui fait qu'il y a beaucoup de frustration, encore en 2019, chez certains de voir que la guerre de Vendée n'est pas enseignée, que la République tente de l'oublier. »

Que pensez-vous de la thèse du génocide vendéen ?

« C'est un débat qui dépasse le sujet du génocide. La question est : quelle est la reconnaissance de la responsabilité de l'État républicain dans la guerre civile. En 2019, cette question est toujours épidermique. On a tu ces événements, et on ne veut pas les regarder en face. »

Gabriel BOUSSONNIÈRE

« Guerre et Paix en Vendée ». Editions Fayard, 330 pages, 21,50 €.

Et maintenant les archives du Vatican

Anne Rolland-Boulestreau va s'intéresser prochainement aux archives secrètes du Vatican sous la Révolution française. « J'ai envie de travailler sur l'espionnage international. Mon point de départ, c'est la Vendée car j'ai été étonnée de voir que les puissances étrangères connaissaient Charette. Je me demande comment

quand on est un Russe, même éduqué, on connaît Charette, on lui écrit. J'espère trouver des éléments de réponse par rapport à la Vendée et au reste ensuite. » En réalité, ces archives n'ont de « secrètes » que le nom. « Elles sont très accessibles. « Secret » se rapporte au secrétariat du pape », explique l'historienne.

A SAVOIR Une conférence au musée

Anne Rolland-Boulestreau donnera une conférence sur la pacification en Vendée en 1793-1794, jeudi, à 18 h 30, au Musée d'art et d'histoire. Elle dédicacera également son essai historique. Gratuit.